



**TERRES AUSTRALES  
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**

**AFFICHÉ LE**

**07 NOV. 2017**

**TERRES AUSTRALES ET  
ANTARCTIQUES FRANÇAISES**

**Arrêté n° 2017-142 du 02 novembre 2017**

**autorisant les agents de la Réserve naturelle des Terres australes françaises à réaliser des prélèvements à des fins scientifiques dans la réserve naturelle des Terres australes françaises**

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite ;

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 modifié portant création de la réserve naturelle des Terres australes françaises ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu les besoins liés à la gestion de la réserve naturelle des Terres australes françaises ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** : Les prélèvements à des fins scientifiques et de conservation par les agents de la Réserve naturelle des Terres australes françaises ainsi que le transport des échantillons en résultant sont autorisés, pour la campagne 2017-2018, dans les conditions décrites par le présent arrêté et en annexe.

**Art. 2** : Le transport des spécimens visés en annexe est autorisé lors des rotations 2017/2018 du *Marion Dufresne*.

**Art. 3** : Le secrétaire général des Terres australes et antarctiques françaises, l'OPEA à bord du *Marion Dufresne* et les chefs de district des Terres australes et antarctiques françaises, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.



Le préfet, administrateur supérieur des  
Terres australes et antarctiques françaises,

  
Cécile POZZO di BORGO

Annexe

<b>Nom ou dénomination et forme juridique du bénéficiaire de l'autorisation</b>	M. Cédric MARTEAU, directeur de la Réserve Naturelle
<b>Adresse</b>	TAAF, rue Gabriel Dejean, 97410 St Pierre
<b>Titre</b>	Réserve naturelle des Terres australes françaises

Est autorisé à procéder aux manipulations suivantes :

*Demands d'autorisations de prélèvements de mammifères introduits dans la Réserve naturelle des Terres australes françaises - Campagne 2017/2018*  
*Volet Mammifères introduits de la Réserve naturelle des Terres australes françaises*

District	Demande	Site	Taxon	Statut	Prélèvement			Capture temporaire			Types de mesures ou de prélèvements			Marquages			Remarques
					Quantité	Capture méthode	Période	Relâcher immédiat	Relâcher différé	Animal euthasié	Animal conservé vivant	Pesée - biométrie	Prise de sang (volume ml)	Autres manipulations	Nature	Durée marquage	
Crozet	ensemble de l'île de la Possession	île Longue	<i>Rattus rattus</i>	non indigène	300	piège	toute l'année	100	0	200	0	x	x	baque auriculaire	à vie	100	Dans le cadre d'une campagne d'état spécifique
			<i>Rattus rattus</i>	non indigène	200	piège	toute l'année	100	0	100	0	x	x	baque auriculaire	à vie	100	Dans le cadre des protocoles de CMR
			<i>Rattus rattus</i>	non indigène	500	piège	toute l'année	0	0	100	0	x	x				Dans le cadre de captures informatives et de l'éradication sur les îlots Colbeck
Kerguelen	ensemble de l'archipel		<i>Mus musculus</i>	non indigène	500	piège	toute l'année	0	0	100	0	x	x				Dans le cadre de prospections rongeurs avec pièges à tapette et de l'éradication sur les îlots Colbeck
			<i>Felis catus</i>	non indigène	200	piège + autres méthodes	toute l'année	0	0	200	0	x					
Saint-Paul et Amsterdam	ensemble de l'île		<i>Rattus norvegicus</i>	non indigène	400	piège	toute l'année	400	0	200	0	x	x	baque auriculaire	à vie	400	Eliminations opportunistes en cas d'observations (Colbeck, Gulliou, Stoll, Pointe Suzanne)
			<i>Rattus norvegicus</i>	non indigène	1000	piège	toute l'année	0	0	1000	0	x	x				Dans le cadre des protocoles de CMR
			<i>Mus musculus</i>	non indigène	1000	piège	toute l'année	0	0	1000	0	x	x				Dans le cadre des estimations d'abondance
			<i>Felis catus</i>	non indigène	10	piège	toute l'année	0	0	10	0	x	x				Dans le cadre de captures informatives (peu probable)
	Saint-Paul		<i>Mus musculus</i>	non indigène	50	piège	toute l'année	0	0	50	0	x	x				Dans le cadre de captures informatives, 1er passage en 2018

**Demandses d'autorisations de prélèvements de plantes dans la Réserve naturelle des Terres australes françaises - Campagne 2017/2018**  
**Volet Flore de la Réserve naturelle des Terres australes françaises**

District	Demande Site	Prélèvement				Exportation			Remarque	
		Taxon	Statut	Type	Quantité	Période	Quantité	Type		Mode
Crozet	Ensemble de l'île de la Possession	Phanérogames	mixte	individu entier	100	toute l'année	50	Mort avec graine ou spore	sec	Siège des TAAF, rue Gabriel Dejean, 97410 Saint Pierre
		Ptéridophytes	mixte	individu entier	50	toute l'année	50	Mort avec graine ou spore	sec	
		Bryophytes	mixte	individu entier	100	toute l'année	50	Mort avec graine ou spore	sec	
Kerguelen	Ensemble de l'archipel	Phanérogames	mixte	individu entier	150	toute l'année	50	Mort avec graine ou spore	sec	Sont concernées toutes les espèces au statut systématique et/ou biogéographique encore incertain ; les effectifs prélevés (6 à 10 par espèce) sont limités aux besoins pour confirmation de l'identification
		Ptéridophytes	mixte	individu entier	50	toute l'année	50	Mort avec graine ou spore	sec	
		Bryophytes	mixte	individu entier	150	toute l'année	50	Mort avec graine ou spore	sec	
Amsterdam	Ensemble de l'île	Phanérogames	mixte	individu entier	100	toute l'année	50	Mort avec graine ou spore	sec	
		Ptéridophytes	mixte	individu entier	50	toute l'année	50	Mort avec graine ou spore	sec	
		Bryophytes	mixte	individu entier	100	toute l'année	50	Mort avec graine ou spore	sec	

**Demandses d'autorisations de prélèvements d'invertébrés dans la Réserve naturelle des Terres australes françaises - Campagne 2017/2018**  
**Volet Flore de la Réserve naturelle des Terres australes françaises**

District	Demande Site	Prélèvement			Exportation					
		Taxon	Statut	Quantité	Capture méthode	Période	Type	Quantité	Mode	Destination
Amsterdam	Ensemble de l'île	Invertébrés terrestres (espèces non définies)	mixte	10000	Piégeage	2 piégeages dans l'année par site (6 sites)	mort	1000	Ethanol 75°	Siège des TAAF, rue Gabriel Dejean, 97410 Saint Pierre